Session extraordinaire du 30 juillet 1933

L'an mil neuf cent trente-trois, le trente juillet, à deux heures du soir, le Conseil municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses réunions sous la présidence de M. *Salomon*, Maire:

Etaient présents: MM. *Salomon*, *Jourdi*, *Bouyat*, *Raynaud*, *Petit*, *Beausoleil*, *Lassaluconi*e, *Rouffignac*, *Perichaud Jean*, *Rivaud* et *Bertrand*.

Absent: M. *Périchaud François*.

Le Maire fait savoir au Conseil municipal que M. *François Pericaud*, demeurant à *Palaiseau*, veuf sans enfant de *Marie Agathe Robadeau*, désire faire donation dés maintenant à la commune de *Saulgond* d'une somme en espèce de 20,000FF à employer en un titre de rente sur l'Etat français dont les arrérages serviraient à délivrer annuellement un prix de vertu à une jeune fille de la commune âgée de 17 à 20 ans, de condition modeste et très méritante.

M. *Pericaud* désirerait que ce prix fût délivré en 1933 et pour cela il donnerait dès cette année une somme de mille francs représentant les intérêts à 5% de la somme de 20,000FF.

Le Maire invite le Conseil à examiner la proposition faite par M. *Pericaud* en faisant remarquer que les frais de donation seraient supportés par la Commune de *Saulgond*.

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

Accepte le don de 20,000FF sous les réserves suivantes:

Que les frais ne peuvent être supportés par la commune de *Saulgond* vu la situation budgétaire communale actuelle;

Que ces frais seront supporté par le donateur ou viendront en déduction des 20,000FF;

Que la Commune de *Saulgond* ne versera rien à la jeune fille bénéficiaire en dehors des intérêts de la somme léguée;

Que la Commune accepte les mille francs offerts par M. *Perucaud*; dés cette année, en dehors de la donation et s'engage à en faire bénéficier la jeune fille remplissant les conditions voulues;

Que le Conseil municipal désirerait connaître exactement les conditions imposées et considère que le don devrait être classé comme œuvre charitable, ce qui diminuerait les frais.

Le Conseil municipal tient à remercier bien vivement M. *Pericaud* pour l'acte généreux qu'il désire accomplir.

© Charente-Limousin.com